



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Dampierre-indisponibilite>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Dampierre-en-Burly : Indisponibilité des moyens mobiles de pompage**

**14 septembre 2011**

## **France : Dampierre-en-Burly : Indisponibilité des moyens mobiles de pompage**

**En septembre 2011, l'ASN a constaté que les pompes mobiles susceptibles d'être utilisées en cas d'inondation des niveaux inférieurs des bâtiments électriques et combustible de la centrale de Dampierre n'avaient jamais fait l'objet d'essais périodiques.**

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire concernant le contrôle des installations nucléaires de base prévu à l'article L. 592-21 du code de l'environnement, une inspection renforcée a eu lieu les 14 et 15 septembre 2011 au centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Dampierre-en-Burly sur le thème « Respect du référentiel de sûreté au regard des agressions externes - inondation, séisme, perturbation de la source froide - et respect du référentiel relatif aux situations d'urgence, dans le contexte de l'accident nucléaire de Fukushima Daiichi ».

Au cours de cette inspection, l'ASN a constaté que les pompes mobiles susceptibles d'être utilisées en cas d'inondation des niveaux inférieurs des bâtiments électriques et combustible n'avaient jamais l'objet d'essais périodiques et que leur opérabilité en situation d'urgence n'avait, par conséquent, pas été vérifiée. L'ASN a alors demandé à EDF de réaliser des essais permettant de vérifier le bon fonctionnement de ces pompes.

Un premier essai de fonctionnement de ces pompes mobiles, réalisé le 12 octobre 2011 par EDF, s'est révélé non concluant puisque les pompes disjonctaient au bout de deux minutes. Un nouvel essai, réalisé le 5 décembre 2011, après remplacement des protections électriques des pompes, a permis de constater le bon fonctionnement des pompes.

L'absence de vérification périodique de ces moyens de pompage avait été identifiée par l'exploitant le 5 avril 2011 et un programme d'essais devait être mis en place pour le 30 mai 2011. Le Rapport d'Evaluation Complémentaire de Sûreté (ECS) de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly au regard de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi indique que les moyens de protection contre l'inondation dont font partie ces pompes doivent être disponibles sur le site et faire l'objet d'une surveillance périodique.

A la demande de l'ASN, l'absence de vérifications initiale et périodiques de fonctionnement ainsi que

l'absence d'opérabilité effective de ces moyens mobiles de pompage ont fait l'objet, d'une déclaration d'un événement significatif pour la sûreté classé au niveau 0 sur l'échelle INES.

En outre, l'ASN a demandé au CNPE de Dampierre-en-Burly de fournir une liste de l'ensemble des matériels mobiles de sûreté et des matériels utilisables en situation d'urgence, et de s'assurer de leur disponibilité pour le 15 février 2012.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incidents-des-installations-nucleaires/Indisponibilite-des-moyens-mobiles-de-pompage>

**Cette affaire a fait l'objet d'une plainte du Réseau "Sortir du nucléaire".**

Pour en savoir plus sur cette action juridique :

<https://www.sortirdunucleaire.org/Dampierre-indisponibilite>